

NON CLASSIFIÉ



Résumé d'interrogatoire à *huis clos* : Isabelle Mondou, sous-ministre du Patrimoine Canadien

Isabelle Mondou a été interrogée par les avocats de la Commission au cours d'audiences tenues à huis clos en juillet et août 2024. Les avocats du procureur général du Canada ont comparu au nom du gouvernement du Canada et ont eu l'occasion d'interroger la témoin. L'audience a été tenue en l'absence du public et des autres participants. Ce résumé divulgue la preuve qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Notes aux lecteurs:

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider les lecteurs.

1. Interrogatoire mené par les avocats de la Commission

- [1] Mme Mondou a confirmé l'exactitude de son résumé d'entrevue et a adopté son contenu comme partie intégrante de sa preuve devant la Commission.

1.1 Témoin

- [2] Mme Mondou a débuté sa carrière au gouvernement du Canada en 1994. Elle a depuis occupé différents postes, notamment au sein de l'Agence du revenu du Canada et du Bureau du Conseil privé (« **BCP** »). En 2018, elle a quitté le BCP à la suite de sa nomination à titre de sous-ministre déléguée du Patrimoine canadien. En 2020, le greffier du Conseil privé de l'époque, M. Ian Shugart, lui a demandé de venir prêter main forte au BCP en prenant en charge la gestion des communications reliées à la

NON CLASSIFIÉ

pandémie de la Covid-19. Par la suite, en mai 2021, Mme Mondou a été nommée sous-ministre du Patrimoine Canadien, poste qu'elle occupe depuis maintenant trois ans.

1.2 Le ministère du Patrimoine Canadien

- [3] Le ministère du Patrimoine canadien (« **PCH** » ou le « **ministère** ») a pour mandat de promouvoir et renforcer l'identité canadienne. Au fil des ans, les programmes créés par ce ministère l'ont été dans cet esprit.
- [4] Le ministère accomplit un mandat diversifié en appuyant notamment la culture, les musées, les langues officielles et les langues autochtones, le multiculturalisme, les athlètes et le système sportif. Dans le contexte actuel, la promotion du multiculturalisme a pris de l'ampleur et englobe maintenant la lutte contre le racisme et la haine. L'adoption de la *Loi sur les langues autochtones* constitue une étape essentielle sur le chemin de la réconciliation avec les peuples autochtones. Cette loi veille à préserver les langues autochtones, lesquelles sont à risque de disparaître. Le volet sportif englobe notamment les Olympiques, ainsi que la poursuite et la promotion de la santé et du sport. PCH s'est doté d'instruments pour défendre la culture, l'identité et l'histoire canadiennes, notamment la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur les droits d'auteur* et le projet de loi sur les préjudices en ligne. PCH apporte également son soutien à la survie des périodiques et des journaux. En somme, le ministère vise à protéger la capacité des Canadiens à partager leurs histoires, mais également à préserver leurs voix dans un monde où l'accès à l'information est grandement accru.
- [5] Les éléments décrits précédemment, à travers lesquels le ministère exerce son mandat, contribuent indirectement à rendre les citoyens canadiens plus résilients face à l'ingérence étrangère. Ces éléments favorisent un écosystème sain, c'est-à-dire un écosystème où des médias d'information sont disponibles, où les gens peuvent s'informer en consultant différentes sources et où les gens ont l'opportunité d'entendre leur voix à travers un système de radiodiffusion, de même qu'à travers des médiums artistiques et non artistiques. Métaphoriquement, ces programmes se situent dans le haut d'un entonnoir (ou d'une pyramide inversée) regroupant l'ensemble des actions du ministère qui peuvent contribuer à la lutte contre l'ingérence étrangère en renforçant le

NON CLASSIFIÉ

sentiment d'appartenance et l'identité canadienne. L'intervention directe du ministère pour développer des outils afin de renforcer la résilience des citoyens face à la désinformation a commencé en 2018, avec deux initiatives principales.

- [6] D'une part, le ministère a participé au plan de la ministre Karina Gould pour développer proactivement une façon de répondre au phénomène qui s'est manifesté lors des élections aux États-Unis en 2016. PCH était vu comme un collaborateur important en raison de son engagement au sein de l'écosystème médiatique et de l'écosystème de la société civile. Ainsi, en 2018, PCH a développé un programme [lequel sera discuté plus en détail ci-dessous] qui allait permettre de travailler avec la société civile afin de développer des outils, de la recherche et des instruments afin de mieux équiper la population pour résister, à la désinformation et éventuellement à l'ingérence étrangère.
- [7] D'autre part, le ministère a participé à l'élaboration du projet de loi sur les préjudices en ligne (le projet de loi C-63). Indirectement, un volet de ce projet de loi pourrait toucher à l'ingérence étrangère, puisque la nécessité pour les plateformes en ligne de minimiser les risques liés à leurs activités a été identifiée. Également, cette loi établirait, entre autres, des règles destinées à tenir les plateformes en ligne responsables du contenu qu'elles hébergent. Les plateformes en ligne continueraient dès lors de s'autoréguler, mais cette autorégulation serait dorénavant assujettie à des règles requérant plus de transparence et de responsabilité.

1.3 Le médiatique et le numérique : deux écosystèmes interreliés

1.3.1 La désinformation

- [8] En 2018, le phénomène de la désinformation prenait de l'ampleur. Le Canada observait ce qui se passait aux États-Unis et ailleurs dans le monde, mais avait peu d'information sur comment la désinformation se matérialisait à l'intérieur de ses frontières. Certaines personnes pensaient à l'époque que le Canada était immunisé contre la désinformation. La réalité a démontré que ce n'était pas tout à fait le cas. Conséquemment, le Canada a cherché à obtenir plus d'information sur le phénomène et ses manifestations au Canada.

NON CLASSIFIÉ

- [9] Pour ce faire, PCH a lancé un nouveau programme articulé autour de trois sujets. Premièrement, il s'agissait de faciliter la recherche en finançant des projets visant à répondre aux lacunes observés au Canada en matière de désinformation. Deuxièmement, PCH avait noté que, même s'il y avait des chercheurs dans ce domaine, ceux-ci étaient isolés les uns des autres. L'objectif était donc de faciliter une approche qui favoriserait les échanges sur les meilleures pratiques et une réflexion décloisonnée sur le phénomène. Finalement, PCH était conscient du fait que le gouvernement n'est pas toujours perçu par certains groupes ou individus comme étant une source d'information fiable en ce qui a trait à certains sujets. Dès lors, PCH désirait trouver une façon de travailler avec la société civile. Certaines organisations de la société civile étaient déjà très actives dans certaines sphères, même avec des moyens limités. PCH s'est donc mis à soutenir les efforts déjà déployés par la société civile afin de créer de nouveaux outils contre la désinformation et de générer de nouvelles réflexions sur le phénomène.

1.3.2 La crise des médias

- [10] Mme Mondou a mentionné que les réflexions identifiées plus tôt dans son témoignage s'inscrivent dans le cadre d'une réflexion plus large par rapport à l'écosystème médiatique canadien.
- [11] Depuis quelques années, PCH a constaté que le nombre de voix dans le domaine de la radiodiffusion diminuait et que les plateformes en ligne dominaient dans plusieurs secteurs. Au même moment, la crise des médias, dont l'ampleur ne cessait de grandir, contribuait également à la diminution des voix dans le domaine de la radiodiffusion et de la presse écrite. PCH constatait que des journaux dans des petites localités fermaient presque chaque semaine. Ces localités devenaient ainsi des « déserts » journalistiques, c'est-à-dire des endroits où les gens n'avaient plus accès à de l'information locale. À titre d'illustration, Mme Mondou a souligné que les études sur ce phénomène démontraient que les gens qui n'avaient pas accès à l'information payaient souvent plus de taxes, car le manque d'accès à cette information faisait en sorte que les citoyens étaient moins en mesure de faire des représentations auprès de leurs élus.

NON CLASSIFIÉ

- [12] Mme Mondou a souligné que PCH a commencé à investir, et a amorcé une réflexion sur la manière d'aider les médias, puisque ceux-ci représentent une source importante de diversité de voix. Selon Mme Mondou, la diversité des médias est une défense contre l'ingérence étrangère, car l'accès à de l'information vérifiée et crédible est une façon de minimiser ses effets sur la population canadienne.
- [13] Mme Mondou a expliqué qu'à cette époque, le Forum des politiques publiques a produit un rapport discutant de la façon de venir en aide aux médias. L'idée n'était pas que le gouvernement s'implique directement dans l'industrie médiatique, car cela compromettrait l'important principe de l'indépendance médiatique. Il s'agissait plutôt de trouver des façons de venir en aide aux médias – c'est-à-dire de s'assurer que leurs voix restent présentes – alors que leur modèle d'affaires était en transformation. Pour parvenir à cette fin, le ministère a mis en place trois mesures substantives. Mme Mondou a cependant précisé qu'aucune mesure à elle seule ne peut régler entièrement la crise : des journaux continuent de fermer et des médias sont encore en difficulté.
- [14] La première initiative du ministère, qui figurait dans le rapport du Forum des politiques publiques, fut de créer un programme pour les journalistes locaux (l'« Initiative de journalisme local »), puisque les médias locaux étaient ceux qui disparaissaient le plus rapidement. PCH a confié le mandat d'administrer l'Initiative de journalisme local à sept organisations qui représentent différents segments de l'industrie de l'information au Canada. Ces organisations octroient ensuite des fonds aux organisations médiatiques canadiennes pour qu'elles répondent aux besoins des communautés moins bien desservies sur le plan de l'accès à l'information locale. À ce jour, ce programme a eu un effet positif en contribuant à la création de 400 postes de journalistes locaux chaque année.
- [15] La deuxième initiative du ministère fut de préparer une loi [*Loi sur les nouvelles en ligne*] destinée à rétablir un certain équilibre entre les entreprises de nouvelles traditionnelles et les plateformes en ligne. Ce déséquilibre réside dans le fait que les entreprises de nouvelles traditionnelles produisent des articles, mais ne bénéficient pas de tous les revenus publicitaires qui sont générés par ces articles, puisque ces articles sont principalement consultés par l'entremise de plateformes en ligne. Aujourd'hui,

NON CLASSIFIÉ

Google et Meta réalisent environ 80% des recettes publicitaires en ligne au Canada. La *Loi sur les nouvelles en ligne*, laquelle s'inspire du modèle australien, vise une redistribution plus équitable des revenus publicitaires en ligne. L'objectif est de s'assurer que les entreprises de nouvelles soient rémunérées pour le travail qu'elles accomplissent.

- [16] Cette loi a fait l'objet d'un débat houleux au Canada à la suite du retrait par une plateforme en ligne [Meta] de l'accès aux nouvelles sur l'un de ses réseaux sociaux [Facebook]. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (« **CRTC** ») examine actuellement si l'entente conclue par Google et le consortium qui représente les médias [distribution d'un montant de 100 millions de dollars par année, indexé sur l'inflation, aux organes de presse au Canada] est conforme aux exigences de la loi et de la réglementation. En effet, la loi exige que la plateforme indemnise non seulement les grands journaux, mais également les journaux locaux indépendants, les journaux autochtones, les journaux de diverses communautés racialisés ainsi que les journaux des communautés linguistiques en situation minoritaire. D'autres plateformes en ligne pourraient atteindre les niveaux fixés dans la loi et pourraient dans le futur y devenir assujetties.
- [17] La troisième initiative du ministère a été réalisée en collaboration avec le ministère des Finances. Suivant cette initiative, une partie du salaire des journalistes est payée à travers les crédits d'impôt dont les journaux bénéficient. Les journaux peuvent également se déclarer comme des organismes de bienfaisance et en tirer des bénéfices fiscaux. En outre, les journaux tirent des bénéfices des crédits d'impôt accordés pour des abonnements à leur service de nouvelles.
- [18] Ces mesures ont été mises sur pied afin de soutenir la presse écrite. Ainsi, le ministère a développé différents outils pour renforcer l'écosystème de diversité de voix, lequel est important pour l'identité canadienne pour contrer la désinformation et la désinformation et ultimement pour la protection de la démocratie.

NON CLASSIFIÉ

1.4 L'Initiative de citoyenneté numérique

- [19] Dans l'année qui a suivi l'annonce du plan du Canada pour protéger sa démocratie, PCH voulait rapidement mettre en place un programme pour lutter contre la désinformation. Le ministère a donc utilisé des programmes existants au sein du ministère. L'Initiative de citoyenneté numérique (« **PICN** ») a été officiellement établie comme programme distinct en 2020 et comprenait la création du Programme de contributions en matière de citoyenneté numérique (« **PCCN** »).
- [20] Le premier élément du PCCN consistait à financer de projets de recherche dans des domaines où il y avait des lacunes à combler en matière de désinformation. Le second élément du PCCN consistait à financer des projets qui pouvaient contribuer à fournir des outils au public pour combattre la désinformation (par exemple, des outils de vérification des faits). Le troisième élément du PCCN visait à continuer d'alimenter plus largement la réflexion sur quelles autres mesures pourraient être mises en place dans le domaine de la désinformation.
- [21] Les priorités du PCCN ont été définies pour chaque appel de propositions. [Le PCCN sélectionne et finance des projets de recherche à la suite d'un appel de propositions]. Au début, les priorités étaient assez largement définies. Selon Mme Mondou, le programme visait à développer des outils afin de développer l'esprit critique et les bons réflexes des citoyens à l'égard de ce phénomène. Dans la même veine, le ministère cherchait à financer la recherche qui tendrait à identifier des pistes de solutions afin que les citoyens soient plus résilients devant la désinformation.
- [22] Mme Mondou a précisé qu'il était important pour PCH d'avoir deux comités aviseurs pour mettre en œuvre cette initiative. Ces comités sont l'organe consultatif et le comité directeur.
- [23] Au sujet de l'organe consultatif, PCH voulait consulter l'ensemble de la fonction publique pour s'assurer que les bonnes priorités étaient identifiées. L'organe consultatif est donc composé de membres représentant environ 21 ministères du gouvernement du Canada. Les membres comprennent notamment des représentants qui œuvrent

NON CLASSIFIÉ

dans les domaines de la sécurité nationale et de la réforme démocratique. Les membres de l'organe consultatif collaborent pour prévenir le chevauchement des efforts et pour s'assurer que les priorités des appels de propositions du PCCN sont bien ciblées et complémentaires.

- [24] Quant au comité directeur, PCH voulait établir des liens avec les experts externes qui travaillent sur le terrain dans le domaine de la recherche. Selon Mme Mondou, leur apport est important, car les experts savent identifier les lacunes en matière de désinformation et ils entretiennent des liens avec la société civile. Le comité directeur est composé d'universitaires et de représentants de la société civile. Ces experts ont aidé PCH à définir les priorités des appels de propositions du PCCN et à identifier les lacunes en matière de recherche sur la désinformation.
- [25] Sur le plan de la recherche, PCH a également développé, un partenariat avec le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (« **CRSH** »). Dans le cadre de l'ICN, le ministère collabore ainsi avec le CRSH en offrant un soutien par l'intermédiaire de subventions à des chercheurs au Canada pour promouvoir la recherche sur la désinformation. Le Ministère a aussi développé des partenariats de recherche avec l'Université McGill (Max Bell School of Public Policy) et l'Université de Toronto pour surveiller l'évolution du phénomène de la désinformation.
- [26] Le Forum des politiques publiques a lui aussi reçu du financement afin de créer une assemblée citoyenne destinée à alimenter les discussions sur la désinformation au Canada. Mme Mondou a personnellement participé à des séances de l'assemblée, au cours desquelles des membres du public étaient consultés sur les actions et les mesures qui devraient être mises en place dans le domaine de la désinformation.
- [27] Sur le plan international, l'activité de PCH est ancrée dans le thème de la diversité des contenus. À cet égard, le ministère a travaillé avec d'autres pays, ainsi que des plateformes, pour que soient développés des principes directeurs au sujet de la désinformation. Plusieurs pays, dont le Canada, certains pays scandinaves, la France et le Mexique, ont participé à cet exercice commun.. Ces principes sont maintenant disponibles en ligne et divers pays les ont adoptés.

NON CLASSIFIÉ

1.5 La surveillance de la désinformation en ligne

- [28] Mme Mondou a expliqué que PCH n'a pas nécessairement la capacité, ou le mandat pour effectuer la surveillance de la désinformation en ligne. Mme Mondou a précisé qu'il revient aux services des communications des ministères d'examiner ce qui se passe sur les réseaux sociaux en rapport avec leur mandat respectif. Par exemple, PCH surveille l'environnement de l'information numérique en ce qui a trait aux projets et programmes qui font partie de son mandat.
- [29] Certains ministères, en raison de leur mandat, sont davantage actifs dans la surveillance de l'environnement numérique – c'est notamment le cas d'Affaires mondiales Canada sur le plan international et du ministère de la Défense nationale.

1.6 Le PCCN et ses divers appels de propositions

- [30] Une des priorités du plus récent appel de propositions du PCCN s'intéresse spécifiquement à la désinformation provenant de gouvernements étrangers, tel que la République populaire de Chine, qui cible les communautés issues des diasporas¹. Il s'agit, selon Mme Mondou, d'un exemple concret de l'intervention plus directe de PCH en matière de lutte à l'ingérence étrangère. Pour établir cette priorité, le ministère a notamment consulté des membres des agences de sécurité et du ministère des Affaires étrangères.
- [31] Cet exemple permet de constater l'apport des autres ministères [membres de l'organe consultatif] dans l'établissement des priorités et le choix des projets du PCCN. Ces partenaires fournissent de l'information plus spécifique et participent à la révision des priorités du PCCN. Cela étant dit, à la suite de *l'Évaluation de l'Initiative de citoyenneté numérique 2018-2019 à 2020-2021* (l'« **évaluation de l'ICN** »)², il y a eu des changements apportés à la gouvernance de l'ICN. Ce ne seront plus tous les partenaires de l'organe consultatif qui réviseront les demandes. PCH va se concentrer sur les partenaires qui ont le plus de valeur ajoutée dans un cas donné. Les membres

¹ CAN044734, priorité no 7.

² COM0000532.

NON CLASSIFIÉ

de ce comité ont des cotes de sécurité très variables puisqu'ils proviennent de plusieurs ministères. Dès lors, l'information partagée entre les membres est de nature générale. Ce n'est pas donc un lieu d'échange de renseignements sensibles.

- [32] Une fois que PCH termine ses consultations avec les deux comités aviseurs, une note est rédigée à l'attention de la ministre du Patrimoine canadien recommandant les priorités à approuver en vue du prochain appel de propositions du PCCN. Mme Mondou a noté que les priorités établies dans un appel de propositions n'existent pas en vase clos; elles peuvent avoir un impact l'une sur l'autre et être interreliées. Par exemple, une des priorités du plus récent appel de propositions concerne le développement d'outils pour aider le public à identifier le contenu faux ou trompeur généré ou amplifié par des « bots » ou par le biais de l'intelligence artificielle (« IA »).
- [33] À ce sujet, Mme Mondou a précisé que PCH est de plus en plus préoccupé par l'accélération des derniers changements technologiques en matière d'IA. L'IA est évidemment un outil formidable qui peut contribuer à des initiatives positives, mais c'est aussi un moyen pouvant être exploité pour générer de la désinformation. Par exemple, l'IA peut maintenant propager du contenu en ligne sans aucune intervention humaine (par le biais des « bots »). Il est donc important pour le ministère de comprendre davantage l'impact de ce phénomène et de développer des outils pour y faire face. Mme Mondou s'est dite d'avis que l'IA deviendra un thème récurrent dans les priorités de PCH (et donc du PCCN) étant donné l'impact potentiel de cette technologie.
- [34] Mme Mondou a précisé que les projets financés par PCH ne permettront pas, à eux seuls, de régler le problème de la désinformation. Ceux-ci peuvent cependant permettre de développer des outils par la société civile afin de mieux équiper les Canadiens à faire face à ce phénomène. Certains de ces projets visent à développer des outils « horizontaux » qui vont bénéficier à l'ensemble des citoyens, tandis que d'autres sont davantage « verticaux », c'est-à-dire destinés à des communautés spécifiques au Canada qui peuvent être plus vulnérables face à la désinformation.
- [35] Mme Mondou a mentionné que les efforts dans la lutte contre la désinformation impliquent également les gouvernements provinciaux et territoriaux, notamment sur le

NON CLASSIFIÉ

plan de l'éducation. À ce sujet, Mme Mondou a expliqué avoir récemment participé à une rencontre à Halifax afin de discuter de leur engagement dans la lutte contre la désinformation. Dans le cadre de son mandat, PCH participe aussi à l'éducation de la population par l'entremise de différents programmes. Par exemple, le ministère a un partenariat avec « CIVIX », un organisme qui œuvre auprès des écoles pour mieux outiller les professeurs et alimenter les discussions en classe sur le sujet. De plus, PCH collabore à des projets qui se déploient auprès des parents, à la maison. En outre, le ministère est en train de développer un programme destiné aux personnes âgées, lesquelles sont également vulnérables à la désinformation en ligne.

1.7 Le plus récent appel de propositions du PCCN

[36] La priorité sept du plus récent appel de propositions du PCCN découle d'une recommandation d'un comité de la Chambre des communes qui a étudié de façon plus générale la question de l'ingérence étrangère. La recommandation est reprise presque textuellement dans l'appel de propositions : "*Take measures to counter the prevalence of People's Republic of China-influenced media in Canadian diaspora communities*". Le PCCN a accepté de financer un projet de l'Université de Calgary visant l'étude des médias chinois au Canada. Les responsables du projet vont ensuite formuler des recommandations visant à contrebalancer la désinformation propagée par l'entremise de ces médias. Plus spécifiquement, les responsables du projet vont analyser le contenu de ces médias, incluant les sentiments et les émotions, pour évaluer s'ils contribuent effectivement à l'ingérence étrangère. Le projet vise ultimement à déterminer l'impact de ce phénomène sur les communautés canadiennes issues des diasporas.

1.8 La diffusion du savoir

[37] La plupart des projets financés par le PCCN sont d'une durée d'un an. Certains s'échelonnent cependant sur plusieurs années. Le comité directeur du PCCN et le Groupe de travail interministériel sur la recherche de l'Unité pour la protection de la démocratie du BCP sont deux des forums qui servent à diffuser l'information générée

NON CLASSIFIÉ

par les projets de recherche financés par PCH. L'information récoltée est également mise sur le site internet du ministère. Mme Mondou a expliqué que la réflexion se poursuit sur les façons de faire pour que cette information soit diffusée largement, y compris auprès des provinces canadiennes.

- [38] Dans la même veine, avant la pandémie de la Covid-19, PCH organisait des conférences où étaient invités des partenaires du PCCN et où étaient présentés les résultats des projets de recherche. À l'heure actuelle, l'information est davantage diffusée lors des réunions mensuelles du groupe de travail du BCP, principalement en raison du rôle de coordination que joue ce groupe de travail au sein du gouvernement. Cette approche est relativement nouvelle et le ministère continue de réfléchir sur le bon fonctionnement de cette table mensuelle.
- [39] Depuis 2018, PCH est un partenaire engagé auprès des agences de sécurité nationale et du secrétariat aux institutions démocratiques du BCP. Bien que cet engagement n'ait pas toujours revêtu la forme d'un groupe de travail, PCH collabore étroitement avec les agences de sécurité nationale et les institutions démocratiques sur les sujets qui touchent son mandat.
- [40] Mme Mondou a également noté que PCH souhaite faciliter l'accès de son site Internet au grand public. L'un des objectifs de PCH est de voir la société civile bénéficier de l'information disponible pour ensuite développer (ou continuer de bâtir) de bonnes pratiques. PCH continuera de réfléchir à d'autres outils pour diffuser l'information pertinente qui découle des différents projets qui sont financés via ses programmes.

1.9 L'évaluation du succès du PCCN

- [41] Mme Mondou a été invitée à commenter la manière dont le succès du PCCN est évalué. Selon elle, le succès du programme est évalué à trois niveaux. Il y a tout d'abord l'examen des projets eux-mêmes sur le plan individuel. Les responsables des projets doivent avoir soumis dans leurs applications des mesures concrètes pour évaluer leurs résultats et faire rapport de ces résultats à la direction du PCCN.

NON CLASSIFIÉ

[42] Ensuite, PCH s'intéresse à la question de savoir si, dans le cadre du programme, les bonnes priorités sont identifiées. À cet égard, Mme Mondou a expliqué que PCH a évalué l'ensemble du PCCN afin de déterminer son efficacité. L'Évaluation de l'ICN a révélé que les indicateurs de l'efficacité du PCCN étaient possiblement à retravailler. Cette évaluation a également révélé des points à améliorer sur le plan de la gouvernance du PCCN. D'une part, la composition l'organe consultatif a été réformée – ce comité était (avant sa réforme) composé de 21 ministères représentés par environ 46 personnes, lesquelles n'avaient pas le même niveau d'intérêt ou d'expertise pour évaluer les projets. Mme Mondou a expliqué que le rôle de cet organe sera de définir les bonnes priorités, de partager l'information et de s'assurer de la pertinence du programme selon les besoins. Ainsi, les demandes seront révisées par un groupe plus restreint d'intervenants. D'autre part, le Ministère met en œuvre les recommandations de l'Évaluation de l'ICN en ce qui concerne le comité directeur. Plusieurs des membres de ce comité possèdent une expertise qui était pertinente dans les premières phases du programme alors que les priorités étaient plus générales. Maintenant, le PCCN procède également à des appels spécifiques, par exemple sur l'ingérence étrangère. En conséquence, les experts qui siègent sur le comité directeur doivent dorénavant posséder une expertise plus variée pour accomplir leur mandat. En somme, Mme Mondou a précisé que son ministère met actuellement en œuvre toutes les recommandations contenues dans l'Évaluation de l'ICN.

1.10 Le futur du PCCN

[43] Selon Mme Mondou, le PCCN contribue de façon réelle à combattre la désinformation et PCH va certainement demander son renouvellement. À l'heure actuelle, le financement du programme arrivera à échéance en mars 2025. Mme Mondou a noté que PCH souhaite voir le PCCN devenir un programme permanent. De plus, PCH souhaiterait un financement accru du programme – selon les années, le budget oscille entre sept et dix millions de dollars.

[44] Selon Mme Mondou, il est important que le travail avec ce programme se poursuive, car les outils destinés à mieux équiper les citoyens face à la désinformation ont fait leurs

NON CLASSIFIÉ

preuves ailleurs dans le monde – Mme Mondou a cité à titre d'exemple la Finlande et Taiwan. Ces outils visent à contrer toutes les formes de désinformation, y compris celle, plus spécifique, qui constitue de l'ingérence étrangère. Il y a lieu, selon elle, de voir le PCCN continuer à prendre de l'ampleur, et ce, en travaillant avec d'autres partenaires comme les gouvernements provinciaux et territoriaux.

1.11 La sous-ministre et le renseignement classifié

- [45] Mme Mondou est membre à part entière du comité de sous-ministres sur la Chine, lequel est présidé par son collègue du ministère des Affaires étrangères. Elle participe régulièrement à ce comité.
- [46] Également, Mme Mondou est parfois invitée à des comités présidés par la conseillère à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre (« **CSNR** »). Mme Mondou a notamment été invitée à quelques reprises lorsque les discussions portaient sur la désinformation, compte tenu du rôle que joue PCH sur cette question. Mme Mondou possède une cote de sécurité de niveau « Très secret » et elle participe pleinement aux discussions au sein des comités lorsque des renseignements sensibles sont en cause. Selon elle, ces discussions portent parfois sur des informations spécifiques. Selon Mme Mondou, ce niveau de détail n'est pas essentiel aux fins des discussions sur les priorités générales. Il n'en demeure pas moins que ces discussions entourant le renseignement sont utiles, car elles lui permettent d'évaluer si les outils en place sont suffisants et si ceux-ci répondent adéquatement aux défis auxquels le Canada fait face. Il est important selon Mme Mondou que PCH soit impliqué dans ces discussions afin d'y ajouter un point de vue complémentaire à celui des agences de sécurité nationale.
- [47] Sur le plan de l'accès au renseignement, Mme Mondou a affirmé qu'elle n'a pas vécu de situation où du renseignement spécifique aurait dû lui être transmis afin de bien accomplir son travail.

NON CLASSIFIÉ

[48] L'existence de l'ICN et du PCCN est très bien connue au sein de l'appareil gouvernemental. La collaboration accrue des acteurs de l'appareil gouvernemental avec PCH est un phénomène qui s'est développé à partir de 2018.

1.12 Le ministère du Patrimoine canadien et les communautés issues des diasporas

[49] Mme Mondou a souligné que PCH possède plusieurs points de contact dans plusieurs communautés au Canada. À titre d'exemple, Mme Mondou a expliqué que, depuis quelques mois, elle copréside avec le sous-ministre de la Sécurité publique, une table sur les communautés en santé. Lors des discussions au sein de cette table, un accent est mis sur l'importance des agences de sécurité, mais également sur l'importance de collaborer avec les communautés pour faire face à certains enjeux, notamment la désinformation. Ainsi, le ministère est parfois mis à contribution en raison de ses contacts avec les communautés à travers de ses différents programmes. Par l'entremise du PCCN, PCH finance à l'occasion des programmes visant particulièrement certaines communautés. Les membres de communautés racisées sont souvent celles qui font les frais de la haine et de la désinformation.

1.13 Le rôle du CRTC

[50] Mme Mondou a précisé que le CRTC est un tribunal administratif qui est responsable entre autres de la mise en œuvre de la *Loi sur la radiodiffusion*, alors que la ministre du Patrimoine canadien est responsable de la politique sur la radiodiffusion.

[51] Avec le renouvellement de la *Loi sur la radiodiffusion*, les plateformes en ligne doivent contribuer financièrement au système canadien. L'argent sera redistribué afin de financer divers projets, tels que des films et des émissions de télévision, et à financer les médias, y compris des médias de différentes langues. Le but de cette révision de la loi est notamment de renforcer les différentes voix canadiennes et d'avoir des contenus diversifiés.

NON CLASSIFIÉ

- [52] Mme Mondou a également expliqué que le CRTC est chargé de délivrer des licences de radiodiffusion aux chaînes canadiennes. Les plateformes, par contraste, ne détiennent pas de licence. De plus, le CRTC est l'organisme chargé d'établir la liste des services et stations de programmes étrangers à distribuer leurs services au Canada. Mme Mondou a indiqué que le CRTC tentait d'adopter une approche permissive pour assurer la diversité des voix.
- [53] Au début de la guerre en Ukraine, le CRTC a retiré deux stations russes (RT [Russia Today] et RT France) qui diffusaient de la propagande contre l'Ukraine, de la liste de services et stations de programmes non canadiens autorisés pour la distribution au Canada. Le gouverneur en conseil s'est prévalu de l'article 15 de la *Loi sur la radiodiffusion* et a demandé au CRTC d'examiner la question. Mme Mondou a précisé que le rôle du CRTC est indépendant puisqu'il s'agit d'un tribunal administratif. Le CRTC a déterminé que la programmation de ces deux stations ne concordait pas avec les objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion* et a par conséquent interdit aux câblo-distributeur canadiens de diffuser le contenu de ces stations.
- [54] À la suite de plaintes reçues, Mme Mondou comprend que le CRTC examine les activités de deux stations de diffusion chinoises. Ces stations figurent présentement sur la liste de services et stations de programmes non canadiens autorisés pour la distribution. Mme Mondou n'avait pas d'informations sur la décision que prendrait le CRTC puisqu'il s'agit d'un organisme indépendant. Elle a noté que, comme l'illustre une plainte récente que le CRTC a reçue relativement à Fox News, il s'agit de questions délicates puisque la frontière entre l'information, la désinformation et la désinformation est parfois difficile à déterminer. Le CRTC a annoncé qu'il allait mettre à jour son cadre réglementaire, qui date de 2008, ce qui donnera au public l'occasion de faire des représentations à ce sujet.

1.14 Le projet de loi sur les préjudices en ligne

- [55] PCH travaille sur ce projet de loi depuis trois ans. Le projet demande aux plateformes en ligne de mieux s'autoréguler et de s'assurer que leur produit est sécuritaire. Un

NON CLASSIFIÉ

nouvel organisme, ayant accès à l'information requise des plateformes et doté de pouvoirs de vérification et de sanction, serait créé pour surveiller l'autorégulation mise en place par les plateformes. Les plateformes devraient fournir à l'organisme leur plan pour mitiger les préjudices causés par leurs activités et la manière dont elles comptent y parvenir. Ce projet de loi placerait le fardeau sur les compagnies et favoriserait une transparence qui n'existe pas à l'heure actuelle. En effet, à l'heure actuelle la société civile et les universitaires ne sont pas en mesure d'analyser les mesures prises par les plateformes pour minimiser les préjudices causés par leurs activités.

[56] Ce projet de loi vise à lutter contre le contenu préjudiciable en ligne et identifie sept catégories de contenu préjudiciable pour lesquelles il est demandé aux plateformes « d'en faire davantage » pour atténuer les risques pour les utilisateurs en ciblant notamment la propagation de contenu haineux sur les médias sociaux. La désinformation ne fait pas partie des sept préjudices identifiés dans le projet de loi. Toutefois, en règlementant ces préjudices, y compris l'incitation à la violence et le terrorisme, le projet de loi touche à la désinformation. Par exemple, si des logiciels automatisés (« bots ») sont utilisés pour propager de l'incitation à la violence, ou tout autre préjudice visé par la loi, cette information devra être identifiée par la plateforme pour que les utilisateurs sachent qu'ils sont devant un instrument d'intelligence artificielle, et non du contenu généré par un être humain.

[57] Le nouvel organisme aura également des pouvoirs de mettre en œuvre la loi en imposant des amendes aux plateformes au Canada.

[58] Les plateformes en ligne n'apprécient pas que des États qui les forcent à prendre des mesures qui, selon elles, vont à l'encontre de leur modèle d'affaires. Par exemple, elles n'ont pas apprécié que la *Loi sur les nouvelles en ligne*, les contraigne à rendre publiques les ententes qu'elles avaient avec les journaux. Au Canada, cette transparence était importante pour préserver l'indépendance des médias.

[59] Le Ministère continue d'avoir des échanges sur la scène internationale afin de favoriser l'adoption de positions communes sur ces questions.